



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINCIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 28/11/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME MAZZACATO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Le service local du Domaine nous a fait part de son intention de procéder à la cession de 2 parcelles cadastrées en section C aux lieux-dits «la Tuilerie» et «Près de Lary» devenues inutilés à la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest.

OBJET
Service du
domaine :
acquisition de
parcelles

Il s'agit de parcelles traversées par le cours d'eau la Ségone non bâties, en nature de terre pré constituées en zone A et N du plan local d'urbanisme intercommunal, d'un espace boisé classé dans un secteur d'intérêt patrimonial en zone rouge clair d'expansion des crues et la parcelle C 1539 qui est grevée d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation des eaux usées.

La valeur vénale a été fixée par les services fiscaux à 1.47 euros le m² quelle que soit la nature du sol.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) l'acquisition des parcelles suivantes au prix de 1.47 euros le m² :

Parcelles	Contenance en m²	Valeur unitaire en euros	Valeur totale en euros
C 1509	1 865	1,47	2 750
C 1539	3 157	1,47	4 650
TOTAL	5 022 m2	TOTAL	7 400 €

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et tous documents afférents.

3°) d'inscrire la somme nécessaire à ces acquisitions au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 9 décembre 2024

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

